

CANADA
POR PAYÉ
POSTAGE 115
1 C.
NO 3765
MONTREAL

LA VIE SYNDICALE



SOMMAIRE



	Pages
A la Source	1
La Voix de l'Eglise	5
Document d'Histoire Syndi- cale	9

Vol. 6 MONTREAL No 3
JANVIER 1930



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL

Capital versé et réserve \$ 14,000,000

Actif, plus de \$155,000,000

LA GRANDE BANQUE DU CANADA FRANÇAIS

266 succursales au Canada, dont 225 dans la province de Québec, et 63 dans l'Île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

✕

Notre personnel est à vos ordres.

SEMI-READY TAILORING



Confectionne indubitablement les plus beaux habits et pardessus pour hommes sur ce continent.



1482, rue Guy, MONTRÉAL

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-ready Ltd » appartiennent au Syndicat catholique national de la confection ».

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Manufacturiers de
CHAUSSURES



TANNEURS
et
CORROYEURS



Bureau et fabrique :
939, Square Victoria
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

Vol. 6.

MONTREAL, JANVIER 1930

No. 3

A LA SOURCE . . .

Par G. TREMBLAY

Un soir, je songeais. Confortablement assis dans ma chaise privilégiée, — car chacun dans son home a une chaise à qui il donne ses préférences, — tirant de ma vieille pipe, la fumée bleuâtre qui se tordait en spirales légères et capricieuses, las de lire les journaux du soir, je songeais . . . Je songeais à toute cette population qui grouille dans la grande métropole canadienne; à cette vie puissante des usines innombrables, des services de transport sans cesse en mouvement, à ce commerce fiévreux, à cette activité financière haletante, fébrile; je songeais à la richesse de notre ville, à ses stocks considérables, colossaux, de marchandises, de denrées alimentaires, aux immenses entrepôts qui regorgent de blés et de victuailles, je songeais à tout cela, à tout ce qui fait qu'une ville est grande et en impose par sa puissance matérielle.

Et je songeais aussi qu'il y avait dans cette ville un million d'êtres comme moi : les uns très riches, d'autres, riches, d'autres, comme moi, pas riches ni pauvres, d'autres enfin des pauvres et de très pauvres. Nous ne parlerons pas des très riches, ni des riches ni des hommes comme moi : On n'a pas besoin de parler d'eux, car ils ne souffrent pas.

Mais nous parlerons des pauvres et des très pauvres. Ils sont légion dans la grande ville riche. Les uns sont victimes du chômage, d'autres de la maladie,

d'autres d'un manque désespérant d'esprit d'initiative, enfin d'autres sont usés par l'âge, frappés d'invalidité, d'autres enfin sont victimes de leurs vices, car si les vicieux riches ne s'appauvrissent guère, les vicieux pauvres tombent vite dans la pire dèche. Et de toute cette agglomération de misères, montent des bruits de lamentations, des cris de découragement et de lassitude. C'est la vie . . . la vie triste, désespérante.

Et je me demandais : Pourquoi tant de richesse d'un côté; de l'autre tant de misères. Pourquoi d'un côté l'accumulation des biens, de l'autre la carence la plus complète.

Et après avoir médité longtemps, je suis arrivé à la source du conflit. Compréhension radicalement fautive de la fin réelle de toute production des richesses. On a détourné de son vrai but naturel la production des richesses. On la fait servir égoïstement à l'accumulation qui profite non pas aux hommes, mais à un groupe d'hommes qui détiennent les sources de la richesse, les exploitent en leur faveur et profit. C'est le concept païen dans toute sa froide rigidité.

Le concept chrétien, qui met à la base la fraternité des hommes, veut aussi la production des richesses mais subordonnée au bien général de l'humanité. Tous ces biens que la Providence a dispensés de par le monde, tous ces biens que l'industrie humaine a mis en valeur,

il ne voit pas en eux une fin dernière, mais un moyen de procurer aux hommes la possibilité d'atteindre leur fin naturelle et par cela leur fin surnaturelle.

Le concept païen ancien permettait aux empereurs et aux patriciens d'avoir des esclaves qu'ils considéraient comme des choses; il leur permettait de piller leurs adversaires, de les réduire en servitude, d'accumuler à leur profit et pour leurs jouissances toutes les richesses, de les utiliser non pour le bien de l'humanité mais pour la satisfaction de leurs caprices.

L'économie moderne, depuis le triomphe du machinisme ne marche-t-elle pas sur les traces du paganisme? A part quelques exceptions nobles, comment les détenteurs de la fortune envisagent-ils la production des richesses? Comme un moyen de s'enrichir eux et eux seuls. Quel est l'esprit qui préside aux monopoles et aux trusts? Un esprit d'altruisme ou un esprit d'égoïsme? L'idée égoïste d'accaparer le marché, de contrôler les prix et de faire les profits les plus considérables possible. Quel est l'esprit général qui préside même à la rationalisation de la production? Sélectionner un personnel, lui faire rendre le plus possible, pour produire à bon compte et écraser la concurrence. Et dans le processus de la rationalisation, on met sur le pavé les hommes chargés de famille mais qui n'ont plus trente ans; on étiole les santés des hommes, des femmes et des enfants. Quel est l'esprit qui préside à toute la production moderne? L'égoïsme, toujours l'égoïsme qui broie l'être humain et ne voit que la machine, la marchandise qui doit être produite et l'acheteur qui doit la consommer. Tout ce machinisme, tout cet amalgame de production massive n'est pas le serviteur de l'homme; il en est le maître et le maître absolu. C'est le matérialisme en marche et triomphant...

Le plan providentiel nous autoriserait à désirer un autre système, ou plutôt un autre esprit directeur à ce système. Le machinisme est une excellente chose, la rationalisation est un progrès dans la production, mais qu'on fasse de l'air...; que ceux qui président à la direction des entreprises se fassent une mentalité et se convainquent que tout ce qui existe doit servir à l'homme et qu'ils combattent cette idée que l'homme est l'esclave des objets inanimés. Nous ne méconnaissions pas la nécessité de l'effort et du travail: c'est une loi naturelle et elle nous a été imposé: «Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front». Mais il reste tout de même qu'un homme disposé à suer pour gagner son pain devrait avoir l'avantage de le gagner. Autrement, nous pourrions conclure qu'il y a quelque chose de souverainement faux dans tout l'organisme social.

C'est donc une mentalité qu'il faut développer chez les directeurs des entreprises, chez ceux qui contrôlent la richesse, une mentalité vraiment chrétienne qui fasse de la production une fonction des services à rendre au genre humain; qui permette d'appeler tous les hommes à coopérer pour qu'une partie des biens produits leur reste en patrimoine.

La tâche de l'Eglise catholique est immense dans cette campagne d'éducation. L'Eglise ne s'y soustrait pas et les Encycliques de Léon XIII, de Pie X nous révèlent combien les Papes ont bien compris la malheureuse question sociale. Le grand dommage est qu'ils n'ont pas été écoutés; que le bon grain est souvent tombé dans un champ pierreux ou rempli d'ivraie. La doctrine catholique en matière sociale reste debout et elle servira de phare sûr à ceux qui veulent diriger l'humanité dans des voies meilleures.

L'Etat ne doit pas se soustraire non plus à ses obligations. On nous a en-

seigné qu'il devait protéger les citoyens et promouvoir le bien public. Rôle aussi noble que large. Il doit par une législation sage et efficace protéger les travailleurs contre les effets mauvais de notre régime imparfait. Il doit, dans un plan d'ensemble solidement ordonné, pallier aux maux divers qui frappent les travailleurs et que l'initiative privée ne peut corriger. C'est pour cela que nous demandons des assurances sociales. La loi des accidents du travail aura été, dans cet ordre d'idées, l'une des plus belles conquêtes du monde ouvrier. Une loi d'assurance maladie ; une loi d'assurance-chômage ; une loi sur l'invalidité ; une loi d'allocations aux mères nécessiteuses : voilà des moyens de corriger les effets de notre régime économique. Pourquoi craindre l'application de ces lois, si pour la plupart, elles sont contributoires ? N'est-ce pas un mode de coo-

pération intelligent ? Si l'assurance-décès est devenue la chose la plus recommandable, comment se fait-il que les assurances couvrant d'autres risques presque aussi fatals seraient viciées ?

Tous tant que nous sommes, travaillons donc à former une opinion publique vraiment sociale. Quand ce sera devenu une vérité acceptée de tous que nous sommes des frères ; quand le monde des industriels, pénétrés de cette idée, rivaliseront pour alléger les misères de leurs coopérateurs ; quand on comprendra cette vérité et qu'on la vivra, à savoir que les biens matériels existent pour l'homme et non pas l'homme pour les biens matériels et les satisfactions égoïstes d'un groupe, on aura atteint — je ne dirai pas l'âge d'or — mais un état social tout simplement civilisé parce que chrétien.

Gérard TREMBLAY.



SERIEZ-VOUS PRÊTS ?

Si par maladie, accident, ou toute autre circonstance vous ne pouviez plus gagner, auriez-vous des économies pour vous aider à vivre ? Seriez-vous prêts ?

La banque a une succursale près de chez vous et accueille avec la même courtoisie tous ses clients.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

MONTRÉAL

LA VOIX DE L'ÉGLISE

Combien nous avons goûté la lettre pastorale de Monseigneur Forbes, archevêque d'Ottawa, sur la Question ouvrière et agricole. C'est un document très précieux que les quotidiens ont publiés déjà, mais que nous reproduisons ici, à la demande expresse des syndiqués.

Nous nous permettons d'offrir nos félicitations à Monseigneur Forbes pour la publication de cette lettre pastorale, qui donne une direction claire et précise sur la question si controversée du syndicalisme catholique pour les ouvriers et les cultivateurs. Puisse cette direction être suivie par les fidèles du diocèse d'Ottawa et procurer au syndicalisme catholique tout l'appui qu'il est en droit d'obtenir !

LETTRÉ PASTORALE

— de —

Monseigneur **GUILLAUME FORBES**,
Archevêque d'Ottawa,

**SUR LA QUESTION OUVRIÈRE ET
AGRICOLE**

GUILLAUME FORBES,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque d'Ottawa.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et aux fidèles de Notre diocèse, paix et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

L'une de nos grandes joies, à Notre arrivée au Siège archiépiscopal d'Ottawa, a été la belle floraison d'oeuvres de ce diocèse. A toutes ces oeuvres nous avons donné notre sympathie, nos béné-

dictions et nos vœux de succès. De tous ces mouvements si nécessaires au maintien des principes religieux et de la paix sociale, il en est cependant qui méritent une approbation particulière. Déjà nous en avons signalé quelques-uns ; nous voulons aujourd'hui attirer votre attention et dire notre attitude à l'égard du Mouvement Ouvrier et Agricole.

1.—Question Ouvrière

Dès 1921, lors du 4ème Congrès des Travailleurs Catholiques, tenu à Hull, Mgr Charles-Hugues Gauthier, de vénérée mémoire, publiait un Mandement sur la Question Sociale. Cette Question Sociale se pose aujourd'hui encore avec plus d'intensité, et nous croyons du devoir de notre charge pastorale de rappeler la pensée de l'Eglise et Notre volonté concernant l'organisation de la classe ouvrière et agricole.

Pour des raisons que nous n'avons pas à analyser, malgré les directives claires et précises de Léon XIII, dans son admirable encyclique *Rerum Novarum* (15 mai 1891), notre peuple s'était porté en masse vers les associations neutres. Grâce au zèle du clergé et à l'esprit catholique de quelques industriels, les ouvriers catholiques commencèrent en 1907 à s'organiser dans les cadres franchement catholiques et nationaux, c'est-à-dire canadiens. Cette semence ouvrière, jetée dans la région du Saguenay, grandit rapidement et, quelques années plus tard, les Trois-Rivières, Québec et Montréal possédaient également leurs Syndicats Catholiques. Notre région ne pouvait rester en dehors de ce mouvement général. Grâce au zèle inlassable et à l'esprit d'initiative des RR. Pères Oblats de Marie Immaculée, la ville de Hull possédait dès 1912 son Association Ouvrière. En 1919, l'Association évo-

luait vers l'unionisme professionnel, et en 1921, au 4ème Congrès des Syndicats Catholiques, tenu à Hull, se fondait la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, destinée à relier entre eux et à diriger tous les Syndicats Catholiques Nationaux du Canada. Le clergé des villes de Rockland et de Hawkesbury s'occupa également avec succès d'organisations ouvrières locales. Nous savons les sacrifices de dévouement obscur et les générosités discrètes que le maintien de ces organisations ont coûté à leurs fondateurs, et il nous est doux de rendre le témoignage de notre admiration et de notre reconnaissance à ces premiers apôtres de la Question Ouvrière en Notre diocèse.

Les directions de Rome sur la Question Ouvrière, et les progrès alarmants des doctrines socialistes, requièrent que le Mouvement Syndical devienne diocésain. Voilà pourquoi Nous lui avons assigné un aumônier diocésain en la personne de M. l'abbé Rodrigue Glaude.

La prédilection de l'Eglise pour les pauvres et les humbles s'est manifestée de tout temps ; mais les derniers Pontifes ont accordé au problème social une attention particulière. Sa Sainteté Pie XI glorieusement régnant vient, par la Sacrée Congrégation du Concile, dans une lettre à Monseigneur Liénart, évêque de Lille, (5 juin 1929), de rappeler la pensée et les principes de l'Eglise concernant la condition des ouvriers. Ce document émanant de la plus haute autorité religieuse contient un admirable résumé de la doctrine sociale catholique. Si patrons et employés savaient réaliser les enseignements pontificaux inclus

dans cette « Charte du Syndicalisme Chrétien », ainsi qu'on appelle ce document, l'on verrait renaître dans le monde industriel et ouvrier l'ordre et la paix, facteurs premiers de tout progrès véritable.

L'Eglise a pour premier mandat de conduire les âmes au port du ciel, mais, se rappelant qu'un minimum de bien-être matériel est requis à l'exercice de la vertu, elle travaille à l'amélioration du sort matériel de ses enfants. Léon XIII proclamait cette compétence lorsqu'il considérait dans l'encyclique *Rerum Novarum* les rapports entre patrons et ouvriers et qu'il déclarait : « C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de Notre droit ». Le même Pontife écrivait dans son encyclique *Graves de communi* (18 janvier 1901) : « Certains hommes professent l'opinion, et elle se répand parmi le peuple, que la Question Sociale, comme on dit, n'est qu'une question économique ; il est très vrai, au contraire, qu'elle est avant tout une question morale et religieuse, et que, pour ce motif même, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de l'Eglise ».

L'Eglise travaille donc dans le domaine à elle tracé par la volonté de son divin Fondateur en s'appliquant au relèvement de la classe ouvrière. Le Pape demande aux évêques d'encourager les Corporations Ouvrières, de les prendre sous leur juridiction et de voir à ce que des prêtres tant séculiers que réguliers se dévouent en grand nombre aux intérêts spirituels et matériels des Syndicats. « Nous ne pouvons pas, écrit la Sacrée Congrégation du Concile, en la Lettre à Mgr Liénart mentionnée plus haut, nous ne pouvons pas ne pas louer les Révérendissimes Ordinaires d'avoir confié à des prêtres compétents et zélés le soin d'assister les dirigeants et les membres des Syndicats. Benoît XV avait déjà rappelé cette pensée dans sa lettre à l'évêque de Bergame (11 mai 1920), quand il disait : « Aussi voulons-Nous que les prêtres considèrent comme une de leurs obligations de se consacrer le plus possible à la science et à l'action sociale par l'étude, l'observation et le travail, et de favoriser de tout leur pouvoir ceux qui,

Rés. 3280, rue Adam
Tél. CL. 1809

MICHEL CHOUINARD

Entrepreneur

Ferblantier Couvreur - Corniches de
toutes sortes, une spécialité

2649-51, rue ADAM, Coin Orléans
Tél. CLairval 0461

sur ce terrain, exercent une saine influence pour le bien des catholiques ».

Le droit d'intervention de l'Église et le devoir du clergé de s'occuper de questions ouvrières est nettement affirmé et ne peut plus être contesté par des catholiques sincères et convaincus. Non seulement l'Église reconnaît le droit d'association, mais elle l'encourage, et dans l'état actuel des choses elle juge moralement nécessaire l'organisation et l'union des classes pour la sauvegarde des droits de chacun. Il importe souverainement de savoir choisir, parmi les multiples associations ouvrières, celles dont les principes directeurs sont conformes aux données de la foi et aux aspirations du pays. Léon XIII souligne dans son encyclique *Longinqua Oceani* (6 janvier 1895) les dangers résultant des associations neutres en matière sociale. « Ce qu'il faut fuir, dit-il, ce sont non seulement les associations ouvertement condamnées par le jugement de l'Église, mais encore celles que l'opinion des hommes sages, principalement des évêques, signale comme suspectes et dangereuses ».

Nous voulons être bien compris en une question très délicate. Loin de nous la pensée de faire de la peine à qui que ce soit, soit parmi les catholiques, soit parmi les non catholiques. Nous voulons reconnaître le mérite d'associations ouvrières autres que les Syndicats Catholiques, et les avantages que les ouvriers catholiques ont pu en retirer. Cependant, si des circonstances spéciales ont fait que nos ouvriers ont rejoint des unions neutres, pour l'amélioration de leur sort ou la solution de difficultés passagères, ils doivent maintenant comprendre que leur caractère de catholiques leur demande de se rallier au Mouvement Syndical Catholique de préférence à tout autre, là où, comme en Notre diocèse, ce mouvement est en opération active.

Les ouvriers catholiques doivent encore se grouper sous l'étendard d'associations catholiques pour entraver les doctrines néfastes prêchées par les socialistes et les communistes, qui veulent bouleverser les fondements mêmes de la société. Devant ce flot envahisseur qui voudrait anéantir tout sentiment de justice et de charité pour établir le règne de

l'égalité, il faut opposer une digue puissante et forte. L'obéissance aux directives de la chaire de Pierre, et l'union étroite des forces catholiques, sera le rempart qui préservera notre peuple de ce danger qui menace le monde entier. Le Syndicalisme Catholique peut seul répondre aux besoins de la classe ouvrière et enrayer le fléau socialiste, parce qu'il repose sur le roc solide des principes de l'Église, qui possède les paroles de l'Éternité. La Sacrée Congrégation du Concile, dans sa lettre à Mgr Liénart, déclare « qu'elle voit avec faveur se constituer de ces Syndicats ouvriers vraiment catholiques, et elle fait des vœux pour qu'ils croissent en nombre et en qualité ». Ces vœux, nous les faisons nôtres, envers Nos Syndicats Catholiques diocésains.

Il importe, en tout premier lieu, que l'idée syndicale catholique soit inculquée dès le temps de la scolarité. La Sacrée Congrégation suggère « que dans les patronages et dans les diverses oeuvres d'éducation, l'on donne un enseignement social proportionné à l'intelligence des jeunes ». L'éducation sociale se fera encore puissamment par les cercles d'études ouvriers, les réunions de propagandistes, les Semaines Sociales et les jours d'exercices spirituels. Mais l'éducation syndicale resterait sans résultat si le mouvement lui-même ne recevait de tous la sympathie et l'attention auxquelles il a droit. Non seulement on ne peut raisonnablement s'opposer à l'organisation des ouvriers après les directions de l'Église, mais il n'est plus permis même de rester indifférent à son égard. C'est un devoir pour Nous de seconder par

C. BRUNET,	Président.	A. PELLETIER,	Vice-président.
J. BRUNET,	Dir.-gérant.	H. DUBOIS,	Dir.-secrétaire.

LA CIE J. & C. BRUNET

Limitée

Plomberie, Couverture, Electricité,
Chauffage à Eau Chaude et
à Vapeur, Gaz.

1095, BOUL. SAINT-LAURENT

Téléphone : LANcaster 7700-3378.

tous les moyens en Notre pouvoir le succès du Mouvement Ouvrier Catholique.

En conséquence, Nous exprimons le vœu :

1.—Que des cours ou conférences de sociologie soient donnés opportunément dans les institutions d'éducation de notre diocèse ;

2.—Que des cercles d'études ouvriers soient organisés autant que possible, surtout dans les centres industriels, et que le clergé s'applique de toutes manières à la diffusion de la doctrine catholique parmi les travailleurs ;

3.—Que préférence soit accordée, autant que possible, aux Unions Nationales Catholiques, par le clergé séculier et régulier, les communautés religieuses, les fabriques, Commissions Scolaires et autres Corporations, dans les travaux de construction, par la reconnaissance officielle et pratique des justes salaires, et l'insertion de la clause des Syndicats.

Nous demandons à tous de reconnaître la sollicitude maternelle de l'Eglise et de coopérer, chacun selon son pouvoir, au maintien de la justice et de la charité, qui seules peuvent apporter aux peuples comme aux individus la paix et la concorde, gage du bonheur que le Divin Maître réserve aux ouvriers qui auront vaillamment porté le poids du jour et de la chaleur.

(A suivre)

Rés. 6879, St-Denis
Tél. CA. 0799

ALDÉRIC BLAIN, M.A.L.

de

Blain et Beaudoin, Avocats
Immeuble Duluth, Ch. 22.

LAncaster 4469

84 Ouest, rue Notre-Dame

MONTREAL

ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, Etc., Etc. Pour tous les âges et toutes les classes.

EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 2234, rue St-Antoine, Montréal.

25, rue des Petits-Hôtels, Paris, France.
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique.

13, Aldwych, W.C., London, England.
17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.

Document d'Histoire Syndicale

Par ALFRED CHARPENTIER

Nous sommes heureux de reproduire l'article très documenté de M. Alfred Charpentier sur les relations entre le Devoir et le syndicalisme catholique. C'est presque l'histoire complète des débuts du mouvement syndical catholique. Cette pièce est à conserver : elle fait honneur à l'auteur qui s'est imposé la tâche très lourde de patientes recherches dans les filières du Devoir.

En ce vingtième anniversaire du *Devoir* nous eussions été le dernier à refuser de dire ce que le journal de M. Henri Bourassa a fait pour les syndicats catholiques de chez nous, depuis sa fondation. Cet article manifestera non seulement notre reconnaissance personnelle, mais il sera témoin aussi, nous l'espérons, de la gratitude que doit au *Devoir* tout le groupement syndical catholique de Montréal particulièrement.

Sans le *Devoir* les syndicats catholiques, à Montréal, seraient rares comme perles. Dans la province même pour peu qu'existât le mouvement syndical catholique, il attendrait encore sa consolidation. Les essais faits ça et là chez nous il y a quelque quinze et vingt ans fussent restés sans effet pratique sur l'opinion publique, tant que la métropole n'eût pas elle aussi apporté à la cause nouvelle son blé mûr. Et il a mûri, grâce aux soins vigilants du *Devoir*.

Quand il parut, en 1910, on pouvait dire de lui qu'il était « une doctrine, un besoin et un espoir ». Car brisant avec la partisanerie politique, l'esprit d'opportunisme et la veulerie catholique de certaines feuilles populaires du temps, son fondateur en fit non seulement une chaire de « patriotisme raisonné et agissant », mais une chaire aussi de catholicisme social. A ce point de vue, pou-

vons-nous dire, les relations du *Devoir* avec les syndicats catholiques remontent à son origine même.

Dès sa première édition (10 janvier 1910), il était déterminé à « rechercher la solution du problème social dans l'application des principes catholiques tels qu'exposés par Léon XIII et dans l'établissement des oeuvres syndicales... ». Quelques mois plus tard, dans son retentissant discours de Notre-Dame, M. Bourassa criait à ses compatriotes l'urgence de veiller au salut de la foi des ouvriers de la province de Québec.

« Nos ouvriers, déclarait-il sans ambages, sont catholiques individuellement, mais nos unions ouvrières ne le sont pas... Il ne suffit pas de dire à l'ouvrier : sois chrétien, sobre et laborieux... Nous devons encore obéir à la parole du Pape des ouvriers, lui donner des oeuvres pratiques et lui prouver que la foi catholique n'est pas arriérée ni stérile... ; que la foi greffée sur les organisations ouvrières ne les affaiblit pas, mais leur donne une âme qui les fera vivre, vivre plus longtemps et produire des fruits plus nombreux et plus substantiels que les groupements qui n'ont d'autre but que d'unir les ouvriers dans la revendication de leurs appétits et la recherche d'un salaire plus élevé ». (10 septembre 1910).

CREUSEUR DE SILLONS

En matière d'organisation professionnelle ces paroles étaient le double écho des directives de l'encyclique *Rerum Novarum* et des vœux des Pères du Concile plénier de Québec en 1909. Puis si Nosseigneurs les Evêques signalaient, en cette circonstance, le caractère « faux et extrêmement dangereux de la neutralité religieuse » dans les unions ouvrières, ils

indiquaient aussi les devoirs des journaux sincèrement catholiques. Respectueusement soumis aux enseignements de l'Eglise, ces journaux « projettent, disaient-ils, la lumière qui éclaire l'opinion et lui permet de bien s'orienter ; ils réveillent les énergies, groupent les volontés et remontent les courages en jetant le cri d'alarme et en montrant le drapeau qu'il faut suivre ».

Tout cela, le *Devoir* l'a fait haut la main dans sa carrière de vingt ans pour la croissance du syndicalisme catholique chez nous. A Montréal il fut seul, pendant dix ans, à en creuser le sillon avant qu'aucun de ses confrères n'y manifestât signe de sympathie.

Dès sa première année, par la reproduction d'une documentation étrangère abondante (qu'il ne négligera jamais dans l'avenir) il s'emploie à faire connaître l'existence récente et les progrès de ce mouvement en certains pays d'Europe. Mais à compter de 1911, il devient surtout le semeur, inlassable des productions de l'Ecole sociale populaire. Sortie du congrès interdiocésain tenu en 1911 par la Fédération des Ligues du Sacre-Coeur (où avait été étudiée la question de l'organisation ouvrière dans Québec), l'Ecole sociale populaire avait assumé le rôle d'enseigner à notre peuple les remèdes sociaux prescrits par l'Eglise pour résoudre la question ouvrière et, par là, susciter la formation de syndicats catholiques.

Propagandiste attiré de cette dernière, le *Devoir* met au jour le résultat de ses enquêtes dénonçant le virus socialiste qui rongait nos unions ou-

vrières à Montréal et dévoile l'anticléricalisme de certains chefs ouvriers ; il publie ses chroniques ouvrières, des appréciations de ses tracts, des études sur le mouvement social catholique d'outremer, de larges comptes rendus de ses cours et conférences.

Chaque année, résumant le sermon donné à Notre-Dame à l'occasion de la Fête du travail, il met en saillie les points de doctrine sociale catholique utiles à connaître pour les travailleurs syndiqués, sur lesquels glissent les « grands quotidiens ». Mieux que cela, lorsqu'un Père Dominicain dénonce à Saint-Hyacinthe les accusations d'un orateur ouvrier de Montréal, révoquant en doute la compétence de l'Eglise sur certains points particuliers, il rapporte en entier ce sermon. Lorsqu'il ouvre ses colonnes au texte de l'encyclique *Singulari Quâdam* de Pie X, qui est une réitération énergique et plus élaborée des directions de Léon XIII sur la nécessité de l'organisation de métier à base confessionnelle, il le fait suivre de plusieurs commentaires, en premier-Montréal, par d'habituels collaborateurs.

Qui n'a souvenance encore de la série d'articles qu'à la veille de la guerre M. Bourassa adresse d'Europe à son journal, sur « les syndicats chrétiens en Belgique ». Articles dont l'intérêt est capital par leurs aperçus extrêmement révélateurs.

Pendant cette période obscure, le *Devoir* est le vaillant porte-parole d'une dizaine d'apôtres, prêtres et laïques, qui bouleversent le sol montréalais, particulièrement, et l'ensemencent. Deux syndicats même y voient le jour, mais un seul, en végétant, survit à la guerre. Celle-ci paralyse forcément les activités de l'Ecole sociale populaire, qui se confine désormais à la publication de ses tracts de propagande.

TEMOIN DE LA SEMENCE QUI FERMENTE

Mais la semence jetée en terre par elle va fermenter. Les trois années qui suivent : 1916, 1917, 1918 seront témoins de cette fermentation. Et le *Devoir*, toujours à l'éveil, en sera le moyen d'expression. Pendant cette période troublée par les événements natio-

Tél. BELair 1794

MOINEAU & GUIMOND

Limitée

BOIS et CHARBON

Ecossais - Gallois - Américain
et Canadien.

5562, rue Saint-Hubert

MONTRÉAL

naux, le *Devoir* hospitalise généreusement la prose de deux publicistes, un prêtre et un ouvrier, qui, chacun dans sa sphère, montrent le levain qui travaille et apporte des éléments nouveaux de fermentation décisive.

Du prêtre sociologue, le *Devoir* publie en mai 1916 un premier-Montréal de quatre colonnes commémorant le vingt-cinquième anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum* et, subséquemment, des extraits et de nombreuses appréciations de ses ouvrages sur *Le Clergé et l'Action sociale* et *La Question sociale et nos Devoirs de Catholiques*. De l'humble ouvrier, il sera, grâce à ses « lettres au *Devoir* », le véhicule d'une pensée qui s'ouvre graduellement à la lumière et qui en marquera les étapes de conversion, de l'internationalisme syndical neutre au syndicalisme catholique.

En 1918, le syndicalisme catholique reprend germe à Montréal par la fondation du Cercle d'étude Léon XIII, avec des promesses de vie nouvelle. Car peu après sa formation, ce Cercle, de même que le Syndicat catholique des carrossiers, survivant de 1915, prennent contact, en septembre, avec la première « convention », dans la province, des unions nationales et catholiques. Cet événement sans précédent, ouvrant des horizons nouveaux pour l'avenir des forces ouvrières dans notre province, fût passé inaperçu dans la métropole — la *Presse* n'en dit mot; la *Patrie*, guère s'en faut — sans la large et quasi exclusive publicité qu'y donna le *Devoir*, couvrant une page entière tout près du même numéro (3 septembre 1918).

Deux mois après ce ralliement commencent à naître dans notre ville les premières formations syndicales catholiques que M. Omer Héroux salue avec bonheur, leur souhaitant plein succès « pour travailler au bien du pays, de la race et de la foi ».

VAILLANT DEFENSEUR DES SYNDICATS CATHOLIQUES

Les années 1919, 1920, 1921 forment la période héroïque du syndicalisme catholique national chez nous. Après sa fructueuse campagne d'idées auprès des élites de toutes les classes pour faire accentuer ce mouvement, il va avoir alors

à le défendre durement contre son puissant adversaire, le syndicalisme international américain. Aussi, muni d'armes supérieurement fourbies, ce nouveau combat du droit et de la vérité, il le livrera à nul autre pareil.

Les chefs du syndicalisme international au Canada, effrayés par la gangrène bolcheviste qui s'attaque à leur mouvement dès le début de 1919, assiègent discrètement chez nous toutes les influences susceptibles d'orienter les catholiques à entrer en nombre dans les syndicats internationaux, seule force organisée, affirmait-on, pour mâter l'élément révolutionnaire. Dépistant l'attaque de flanc dont est menacé le syndicalisme catholique, encore naissant, le directeur du *Devoir* entre lui-même dans la mêlée des idées.

Près d'un mois durant (15 avril au 7 mai), il fait de son journal une tribune, d'où il discute le choix à faire, dans les circonstances et pour l'avenir, entre les deux formes d'organisations syndicales. Il démontre avec son habituelle perspicacité : —

« 1° que toutes les catégories de travailleurs canadiens-français ont le droit de se grouper en associations ou syndicats professionnels et qu'ils trouveront dans les syndicats nationaux et catholiques le maximum d'avantages moraux et matériels; 2° que toutes les catégories de patrons de notre province ont intérêt à favoriser l'organisation de syndicats catholiques et nationaux; 3° que toutes les influences susceptibles de s'exercer sur l'opinion publique doivent l'orienter dans cette direction; 4° que c'est, pour la province de Québec, la manière

Etablie en 1865

Z. Limoges & Cie, Ltée

Beurre, Oeufs, Fromage

22-28 rue William, Montréal

Téléphone: MArquette 3548

la plus utile de travailler au maintien de l'ordre social et de l'unité nationale, dans toute la Confédération » (17 avril 1919).

La sourde attaque que M. Bourassa s'est appliqué à contrecarrer chez nous va bientôt se préciser pour éclater ensuite en plein jour.

D'abord, elle se produit à l'enquête fédérale de mai « sur les relations industrielles ». Un chef internationaliste canadien-français y accuse l'Eglise catholique d'avoir été opposée à l'organisation des ouvriers. Le *Devoir* relève cette insulte gratuite contre l'Eglise par une réfutation historique et doctrinale de main de maître en deux premiers-Montreal, sous la plume du R. P. J.-P. Archambault, S.J.

En septembre, l'attaque se double de la connivence du ministre du travail, ancien chef internationaliste, et on fait exclure les syndicats catholiques de la « conférence industrielle d'Ottawa ». Comme cette odieuse expulsion est répétée une quinzaine de mois plus tard, lors de la conférence des métiers du bâtiment, nous exposerons d'un coup l'attitude du *Devoir* dans ces deux circonstances.

Chaque fois, M. Héroux proteste contre cette injustice doublement révoltante. Il ridiculise M. Gédéon Robertson qui a agi comme ministre du travail seulement pour les ouvriers internationaux. A M. Robertson qui avait « averti » les représentants des syndicats catholiques que leurs associations « pouvaient susciter des querelles de races et de religion », M. Héroux riposte que si querelle il y a, « la responsabilité n'en retombera

point sur ceux qui n'usent que de leur droit et accomplissent ce qui leur paraît un devoir évident ». « L'heure approche, ajoute-t-il, où les gouvernements traiteront avec de respectueux égards les syndicats catholiques » (21 mars 1921). « L'attitude de la presse québécoise, dit-il encore (contre l'algarade de M. Robertson à l'endroit des syndicats catholiques), atteste la force actuelle et les hautes perspectives d'avenir du syndicalisme catholique et national ». Il « est la forme naturelle du groupement ouvrier chez nous. La neutralité et l'internationalisme contredisent toute la formation intellectuelle et morale et les meilleurs instincts de nos travailleurs » (1er avril 1921).

Comme pour justifier M. Robertson de sa deuxième « gaffe », ses comparses du Congrès des métiers et du travail, MM. Tom Moore et Paddy Draper, lancent d'Ottawa le cri de guerre contre les syndicats catholiques et nationaux. M. Héroux relève le défi en montrant la néfaste influence du neutralisme sur l'esprit de M. Draper, catholique, et ridiculise M. Moore qui « consentirait à ne pas s'occuper des syndicats catholiques s'ils restaient dans la province de Québec » (4 avril 1921).

Pour marquer éloquemment le progrès de l'idée syndicale catholique au pays, M. Héroux cite le *Progrès du Saguenay* qui, au sujet de la gaffe Robertson, écrit : « Quand la Fédération ouvrière mutuelle du nord se présente à Québec pour demander sa personnalité civile, on ne voulut à aucun prix reconnaître son caractère confessionnel, et

Directeurs: — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de

La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

elle dut, pour obtenir ce qu'elle voulait, biffer de sa constitution le mot catholique. »

« La raison de ceci, c'est qu'il ne fallait pas amener la masse des ouvriers syndiqués, tous internationaux neutres alors. »

Et M. Héroux constate que « neuf ans après c'est à Ottawa que l'on refuse de reconnaître au syndicat professionnel l'égalité de droits, chose qui suscite une tempête et risque de faire tomber un ministre. » (6 avril 1921).

Une autre manifestation de l'attaque internationaliste était survenue en 1920 en plein Montréal, alors que la Fédération américaine du travail y tenait son congrès. Déjà à ce moment, comme récemment à Toronto, les internationaux canadiens voulurent « prendre les moyens d'arrêter le travail des syndicats catholiques ou d'y mettre fin » — On eut même une entrevue avec Mgr Bruchési; les progrès réalisés par ceux-ci, depuis, font deviner la réponse obtenue.

Le *Devoir*, montrant tout le grotesque de cette attaque, s'écrie : « Quel spectacle et qui éclaire toute une situation que celui de ce délégué canadien (M. McClelland, du C. M. T. C.) parlant dans une ville canadienne en présence d'un ministre canadien (M. N.-W. Rowell) et suppliant les chefs d'une fédération internationale, en très grande majorité américaine, de l'aider à écraser un mouvement syndical canadien » (15 juin).

Heureuse coïncidence, le premier congrès de la F. A. T. à Montréal y est suivi de la première « Semaine sociale » du Canada. Consacrée à l'exposition de l'immortelle encyclique *Rerum Novarum*, cette « Semaine » succède au mouvement de l'erreur, qui cherche la solution de la question ouvrière au moyen du syndicalisme neutre et matérialiste.

Le *Devoir*, comme bien l'on sait, fait un écho hors pair à cet événement, non seulement par l'ampleur de ses comptes rendus, mais par plusieurs premiers-Montréal dont quelques-uns dus à d'éminents collaborateurs.

Pour continuer à neutraliser le sillage que le congrès de la F. A. T. a pu laisser chez nous, le *Devoir*, sous la vaillante

plume toujours de M. Héroux, poursuit avec ténacité son combat contre l'internationalisme ouvrier américain. Le mois d'août (1921), lui fournit maintes occasions de démontrer l'anomalie foncière de ce régime en Canada. Sa démonstration porte sur les faits suivants : — a) l'offensive de la *Canadian Brotherhood of Railroad Workers* contre le Congrès des métiers et du travail — qui s'était affiliée la première en 1917; — b) l'expulsion des cheminots (la C. B. R. E.) par le même « Congrès »; c) l'attaque de la *Manitoba Free Press* contre le Congrès des Métiers et du Travail; d) la grève des typos du *Devoir* et le congrès à Montréal de la Fédération canadienne du travail.

Quelques mois plus tard, faisant allusion à cet incident, M. Héroux écrivait :

« A la suite d'un conflit sur l'interprétation d'un texte, le représentant de l'Internationale, M. Jos. Gauthier, vient un soir, à 5 heures, signifier à nos typographes l'ordre d'Indianapolis de quitter



Les imprimeurs de la « Vie Syndicale »
font une spécialité de rapports,
périodiques, revues. Bon ouvrage
exécuté à prix raisonnables, DANS
LE TEMPS CONVENU. Corrections
réduites au minimum par la
compétence du personnel.



Thérien Frères ^{LIMITÉE}
Imprimeurs-Éditeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL
(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HArbour #5288

l'ouvrage. Nous avons triomphé de la crise, mais celle-ci aurait pu atteindre plusieurs journaux, se produire en pleine campagne nationale et de par la volonté d'un syndicalisme américain suspendre l'expression exprimée de la pensée canadienne sur un sujet d'intérêt essentiel » (21 février 1922).

Les erreurs et les dangers qui peuvent découler de ce système syndical américain se prolongeant en Canada, si bien mis ici en lumière, recevront leur éclatante confirmation lors de la grève des typos de Québec, en février 1922, qui prive, une journée, de son feuilleton la Chambre législative.

En cette circonstance encore le *Devoir* prend occasion de la furibonde sortie du premier ministre de la province contre l'« internationale », pour dénoncer l'absurdité de ce système d'organisation au Canada et pour affirmer qu'il est voué à une « inéluctable défaite à cause de son double principe erroné de neutralité religieuse et de dépendance étrangère. »

Téléphone: BElair 4406-8427.

BROSSEAU, Limitée

Boulangers — Bakers

✂ ✂

PAIN et GÂTEAUX

✂ ✂

Qualité - Service

5317, RUE DROLET
MONTRÉAL

STIMULANT INCOMPARABLE

Après avoir suscité le syndicalisme catholique national, le *Devoir* n'en a pas été seulement l'indomptable défenseur : il s'en est fait en même temps l'incomparable stimulant. A chacun des congrès provisoires tenus par ce mouvement en 1919, 1920 et 1921, il se réjouit de sa marche en avant, multiplie éloges et encouragements envers ses pionniers, admire la volonté de travail, l'esprit et la volonté d'union des congressistes, leur haute valeur morale; puis il souligne le désir d'union de ce mouvement avec les autres classes de la société.

Lors du congrès de Chicoutimi il écrira particulièrement: « Le syndicalisme catholique n'encadre encore qu'une partie des travailleurs, et partout il faut réagir contre l'état de choses créé par un demi-siècle tout près de faux enseignement ou par l'insuffisance de sain enseignement social. Mais une grande espérance se lève en notre pays. » (31 juillet 1920).

Cette espérance prendra forme au congrès de Hull dans la « Confédération des travailleurs catholiques du Canada ». Événement considérable que le *Devoir* commente longuement avec son habituel enthousiasme et qui l'autorise à croire que « la conquête intégrale des milieux catholiques n'est plus qu'une question de temps » (26 septembre 1921).

Nous ne pouvons fermer cette période transitoire sans mentionner à part une autre généreuse contribution à la cause par le directeur du journal. Il s'agit de la conférence de M. Bourassa sur « la presse catholique et la question ouvrière, » donnée en la salle Sainte-Brigide (3 février 1921), sous les auspices du conseil central des syndicats catholiques de Montréal. Circonstance qui permet aux syndiqués catholiques d'alors, d'offrir au *Devoir* et à son directeur un témoignage de reconnaissance très senti.

TOUJOURS UNE VIGILENTE SENTINELLE

Nous voici à l'époque où le syndicalisme catholique a « franchi les temps héroïques », dira M. Héroux, et il a raison. Voyons la métropole déjà y ap-

porter son blé mûr: un conseil central, flanqué d'un secrétariat et de quinze syndicats, environ, y reçoivent, en 1922, les cent délégués et plus du premier congrès de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Qu'est-ce qui a rendu possible, dans notre grand centre cosmopolite, cet événement sans précédent? C'est le *Devoir* qui, « au risque de heurter de puissants intérêts, d'irriter de violentes animosités », a poursuivi la campagne dont son fondateur, douze ans avant, montrait l'urgente nécessité.

Et depuis ce jour jusqu'à date le *Devoir* est demeuré une des plus vigilantes sentinelles du syndicalisme catholique national. Traditionnellement le congrès annuel de la C. T. C. C. fait, pour lui, époque digne de mention. Il marque les étapes de sa consolidation, fait mieux connaître du grand public le mouvement qu'elle représente, démontre son oeuvre bienfaisante dans l'ordre économique et social, décrit comment dans

ses rangs se forme une élite nouvelle, et lui souhaite constance dans la voie du progrès.

Et puis, outre qu'il s'est constitué depuis 1920 (sans réserve et sans les détours de certains autres quotidiens), le principal agent de publicité de tous les groupements syndicaux catholiques de Montréal, il continue encore à veiller contre les préjugés qui persistent et contre les retours de l'adversaire.

Ainsi il réfute avec ténacité l'objection de certaines gens contre le prêtre-aumônier. Préjugé, dit-il un jour, en substance, né dans des esprits faussés par la neutralité religieuse qui ayant longtemps exclu dans ces esprits tout rapport entre l'action syndicale et la morale, fait que la masse des ouvriers, victime de ce mal, voit dans le prêtre un intrus dès qu'il veut s'intéresser à l'action syndicale. Et il appuie sur la réaction qui doit continuer contre la doctrine funeste qui est la cause de cet ostracisme (25 avril 1925).

Émile Nap. Boileau, Ulric Boileau
Sec.-Trés. Prés.-Gérant

Bureau :
Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

J. A. McCaughan & Son, Limited

Manufacturiers
de chaussures

Ave Papineau, Montréal

Tél. AMherst 3038

Ovide Lepage Enrg.

ENTREPRENEUR et IMPORTATEUR
MARBRE, TUILES et ARDOISE

Spécialités :
Planchers en Terrazzo, Tableaux en ardoise
et poussière de marbre.

Ateliers et Bureaux :
4094 - 4098, RUE PARTHENAIS
M O N T R É A L

Puis, contre l'adversaire, il fonce prestement toujours, chaque fois qu'il repa-rait avec sa menace de détruire le syndi-calisme catholique. Ainsi, en 1927, ef-frayé par l'expansion de ce dernier au pays et par la diminution de ses propres effectifs, le Congrès des Métiers et du Travail lance un cri de guerre, que le *Devoir* appelle un « cri de détresse », — et l'on devine la morale qu'il en tire contre le syndicalisme international qui opère au Canada depuis près d'un demi-siècle et qui n'a que très partiellement réussi.

Enfin, tout dernièrement, quelle ma-gistrale leçon n'a-t-il pas servie aux pon-tifes de la Fédération américaine du Travail ? Cette Fédération qui vient de lancer son premier cri de guerre, elle aussi, à son congrès de Toronto, contre les Syndicats catholiques nationaux, et qui s'est permis sa première insulte contre les évêques de notre province pour avoir favorisé ces organisations.

« Monument d'impertinence », dira M. Héroux devant pareille attitude. Comme il plaint ces « pauvres diables » qui ne comprennent rien à ce qu'ils font, « qui ne savent même pas quand ils gagne-raient à se taire. »

CONCLUSION

M. Héroux, rappelant un jour, les obs-curs débuts du syndicalisme catholique chez nous, disait : « Quand on a pour soi la vérité, quand on s'appuie sur les forces d'En-Haut, quand on travaille dans la ligne des croyances catholiques et de la tradition nationale, on n'a pas besoin de s'effrayer ni même de s'in-quiéter du petit nombre des pionniers

et de la modestie des premiers résul-tats... L'avenir garde à de pareilles oeuvres d'inévitables revanches ». (6 avril 1921).

Or. la hauteur d'où part la dernière menace de destruction du syndicalisme catholique ne prouve-t-elle pas que ce dernier est déjà assuré de « l'inévitable revanche » ? Oui, elle monte à l'horizon. Deux exemples : la prédiction de M. Bourassa, il y a vingt ans « que la foi greffée sur les organisations ouvrières ne les affaiblit pas, mais leur donne une âme qui les fera vivre », s'illustre au-jourd'hui, dans notre province, par l'ar-rêt, devant les progrès du syndicalisme catholique, des progrès du syndicalisme neutre, si bien marqué surtout par la disparition quasi totale de sa forme nationale ; et la prédiction de M. Héroux, en 1921, qu'avant longtemps les gouver-nements auraient de « respectueux égards pour les syndicats catholiques », s'accomplit par la nomination annuelle, depuis 1922, d'un syndiqué catholique comme délégué du gouvernement à la Conférence internationale du travail à Genève.

Indéniablement, le syndicalisme ca-tholique est à présent profondément entré dans nos moeurs. Et nous le devons à qui ? A une presse catholique, non pas seulement de nom, mais de fait, qui a créé et maintenu chez nous, en tout temps et en toute circonstance, une at-mosphère éminemment propre à l'ex-pansion de cette oeuvre hautement salu-taire pour les nôtres.

Honneur et reconnaissance à elle, donc, et au *Devoir* tout le premier !

Alfred CHARPENTIER.



PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LIMITÉE

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE
Téléphone : PLateau 5151.



Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de flacons:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie:
Berthierville, Qué.

Bureau chef:
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

MELCHERS Distilleries Limited



Rien
n'est meilleur
à servir
que

Dow

Old Stock Ale
mûrie à point

Prime par la Force et par la Qualité